

<https://ser.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article148>



Le conseil de cycle, de maitres

- Direction - Responsabilités pédagogiques -



Date de mise en ligne : vendredi 8 septembre 2017

Copyright © Inspection Éducation nationale Saint-Etienne du Rouvray - Tous
droits réservés

Le conseil des maitres de l'école tout comme le conseil des maitres de cycle se réunit au moins une fois par trimestre en dehors des heures d'enseignement et chaque fois que le président le juge utile ou que la moitié de ses membres en fait la demande.

4 axes prioritaires dans les concertations

1. Besoins des élèves, de l'élève ;
2. Parcours de l'élève ;
3. Choix, régulations pédagogiques des enseignants ;
4. S'ouvrir aux partenaires, organiser la vie de l'école.

Rappel ; [circulaire de rentrée 2016](#)

"En cours de cycle, les modalités de l'évaluation sont laissées à l'appréciation des équipes. Elles constituent un objet de travail essentiel pour les conseils de cycle, à l'école primaire, ou pour le conseil pédagogique, au collège. Pour ce dernier, le positionnement de l'élève peut se faire à travers la notation ou d'autres formes d'évaluation, dès lors que sont clairement explicités les points acquis et ceux restant à consolider avant l'évaluation de fin de cycle."

"Cycle d'enseignement commun à l'école et au collège (CM1, CM2 et sixième), le cycle 3 constitue, au sein de la nouvelle organisation de la scolarité obligatoire, un levier déterminant pour renforcer la cohérence éducative entre l'école et le collège et favoriser la continuité des apprentissages. Le programme curriculaire de ce nouveau cycle permettra aux élèves de découvrir puis de réinvestir chaque notion et de construire à leur rythme les apprentissages et les compétences visés, dans un parcours cohérent d'appropriation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La mise en œuvre des enseignements de ce cycle 3 exige une coopération plus large et plus approfondie entre les enseignants des premier et second degrés. Pour cela, l'identification d'objets communs de travail permettra de bâtir une expertise pédagogique et didactique partagée. Les conseils école-collège ont amorcé ce mouvement, en s'attachant à construire des diagnostics concertés, à formaliser les progressions des apprentissages d'un niveau à l'autre et à définir les conditions d'un meilleur suivi du parcours des élèves de l'école au collège ; coordonnateurs de l'élaboration du projet d'école, les directeurs d'école sont naturellement amenés à

prendre toute leur place dans cette instance. Pour aller plus loin, dans les écoles élémentaires, à partir de la rentrée scolaire 2016, **le conseil du cycle 3 accueillera des professeurs exerçant en classe de sixième dans le collège du secteur de recrutement ; réciproquement, des professeurs de ces écoles pourront participer aux conseils des classes de sixième du collège de leur secteur.** Cet aménagement du fonctionnement des instances pédagogiques des écoles et des collèges, en favorisant les échanges de pratiques inter-degrés, permettra d'apporter une réponse efficace à l'enjeu qui réunit tous ces acteurs : anticiper et prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les élèves dans leurs apprentissages pour faciliter la réussite de tous. Dans chaque académie, un groupe d'appui au déploiement du cycle 3 sera mis en place."

Collaboration école - famille

Le conseil des maîtres présidé par le directeur d'école dans le premier degré, le chef d'établissement dans le second degré organisent au moins deux fois par an et par classe une rencontre, qui peut prendre différentes formes, entre les parents et les enseignants.

Collaboration maternelle - élémentaire

Avec la validation des paliers du socle commun de connaissances et de compétences, la notion de parcours scolaire est plus que jamais d'actualité. Afin de faciliter la continuité des apprentissages, un certain nombre d'outils doivent être transmis à l'école élémentaire (liste non exhaustive) :

- le capital des mots-références, le lexique thématique de la classe, l'imagier,
- la liste des comptines, chansons et poèmes,
- la liste des oeuvres littéraires étudiées.

Au CP, l'utilisation des outils de la maternelle, connus des élèves, permet à chacun de comprendre ce qu'on attend de lui. Les modalités d'articulation maternelle-élémentaire sont définies dans le projet d'école qui peut d'ailleurs être commun.

Le directeur transmet obligatoirement à l'IEN un compte rendu des conseils des maîtres. Ses collègues en disposent bien évidemment.

Pour le second degré

Le conseil d'enseignement

Le conseil d'enseignement, qui réunit les professeurs d'une même discipline, réfléchit à la mise en œuvre du programme de cycle, aux besoins de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé dans la discipline et à l'inscription de la discipline dans les huit thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires.

Le conseil pédagogique

Le conseil pédagogique, présidé par le chef d'établissement, réunit notamment au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement et un professeur par champ disciplinaire. Il favorise la concertation entre les enseignants des différentes disciplines et des différentes équipes de classe, et prépare la partie pédagogique du projet d'établissement. Il est consulté sur la préparation de l'organisation des enseignements. Il formule des propositions quant aux modalités de l'accompagnement personnalisé - soutien, approfondissement, méthodes de travail - et de regroupement des élèves, que le chef d'établissement soumet ensuite au conseil d'administration. Il est saisi pour avis sur l'organisation des enseignements pratiques interdisciplinaires.

+ [En savoir plus : l'organisation du collège](#)